

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [yamna douadi](#)

<https://www.cadre21.org/membres/eccb880c22ced973088ec380>

Date d'obtention : 2021-04-12 13:06:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Intervenir rapidement auprès de la victime dans le cas d'une situation de sextos, Explorer et Évaluer la situation en utilisant la trousse d'intervention.

Faire un portrait précis au service de police.

Si un parent me fait part de ses inquiétudes sur une situation de sextos de son enfant, le diriger vers les services de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En cas d'acte malveillant, je dois confisquer le cellulaire de l'instigateur rapidement afin d'éviter la propagation d'images et assurer l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués. Le service de police prendra la situation en charge.